

PRÉFET DE LA REGION MIDI-PYRENEES

Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement

Toulouse, le 9 septembre 2013

Service Biodiversité et Ressources Naturelles

**Bilan sur les dommages d'ours sur le massif des Pyrénées au 31 août 2013**

La présente note a été établie pour les dommages d'ours à partir des informations fournies par les départements du massif et le Parc National de Pyrénées.

Rappel : sur l'ensemble du massif des Pyrénées, le pastoralisme couvre 3 régions et 6 départements, et concerne 6000 exploitations pastorales, 1290 estives, 100 000 bovins, 570 000 ovins et 14 000 équins. Les estives couvrent une surface de 550 000 hectares dont 70% sont situées en zone Natura 2000<sup>1</sup>.

**Bilan des dommages au 31 août 2013**

Territoire	66	11	09	31	65 hors PNP	65 PNP	64 PNP	64 hors PNP	Total
Nombre de dossiers enregistrés	5	2	92	9	1	29	2	0	140
Dossiers imputés à l'ours <sup>1</sup>	0	0	56	7	0	14	1	0	78
Dommages imputés à l'ours : nbre d'animaux	0	0	85	10	0	20	1	0	116
Dommages imputés à l'ours : nbre de ruches	0	0	2	0	0	0	0	0	2
Dossiers à examiner en CIDO <sup>2</sup>	0	0	31	1	1	8	0	0	42

(1) Lorsque les éléments techniques en présence montrent que l'ours est ou semble responsable du dommage

(2) La CIDO examine l'opportunité d'une compensation pour les dommages incertains

**Comparatif des dommages depuis 2006 sur la chaîne des Pyrénées au 31 août :**

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre de dossiers enregistrés	262	207	120	104	117	125	142	140
Dossiers imputés à l'ours	152	126	78	57	52	72	89	78
Dossiers non imputables	30	23	9	7	11	11	13	18
Dossiers à examiner en CIDO	80	56	33	40	54	42	38	42
Dommages imputés à l'ours : nbre d'animaux	176	258	113	86	118	140	180	116
Dommages imputés à l'ours : nbre de ruches	34	21	26	14	4	10	3	2
Effectif minimum ours retenu – Source ONCFS	15	15	16	17	19	22	22	

Les données sont collectées de façon identique depuis 2006 ce qui autorise des comparaisons inter-annuelles. Il est à noter cette année que les mauvaises conditions météo en fin de printemps ont eu pour effet de retarder la montée des troupeaux en estive en moyenne de deux semaines. Le bilan au 31 août 2013 fait apparaître une diminution des dommages imputés à l'ours par rapport à 2012 et 2011, avec 116 animaux indemnisés. Toutefois le nombre de dossiers enregistrés reste stable pour le moment sur l'ensemble du massif pyrénéen. Ces données ne constituent à l'heure actuelle qu'une tendance et sont bien évidemment à prendre avec précaution, tant que la saison d'estive n'est pas achevée. Il faudra attendre la fin de l'année pour pouvoir comparer réellement les chiffres 2013 avec ceux des années précédentes.

<sup>1</sup> <http://www.europe-en-midi-pyrenees.eu/web/Europe/4142-le-soutien-de-l-union-europeenne-au-pastoralisme-dans-les-pyrenees.php>